

# Points de collecte *Gastrovert*®

La commune de Grône a décidé de mettre à votre disposition, **dès le 02 novembre 2022**, le système de collecte des restes d'aliments *GastroVert*® géré par l'UTO.

Les points de collecte sont installés à l'Eco-Point des Ecoles, à la place de parc de la Dérochtia ainsi qu'à l'Eco-Point de Loye.

La carte de déchetterie que vous avez reçue au début de l'année 2022 est obligatoire pour accéder à ces bacs.

Avant la première utilisation, vous avez la possibilité d'aller **chercher gratuitement un sac compostable** directement aux points de collecte, en ouvrant le système avec la carte (ne pas tenter de retirer le sac sans ouvrir le système, il se déchirera). **Il est impératif d'utiliser exclusivement les sacs compostables fournis gratuitement**, car la présence d'autres types de sac rend l'ensemble du contenu du bac impropre au compostage et il devra être incinéré.

Vous trouverez au verso de plus amples informations concernant le type de déchets autorisés dans les bacs. Nous souhaitons vous rendre attentifs au fait que la présence de matières indésirables va polluer le compost et le rendre inutilisable pour les agriculteurs.

Pour le bon fonctionnement du système de ramassage, nous vous remercions de remplir en priorité le bac indiqué par la mention « à remplir en priorité ».

Pour plus d'informations, vous avez la possibilité de vous rendre sur le lien <https://www.utovs.ch/gastrovert-241>. Vous y trouverez des vidéos explicatives.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Grône, le 21 octobre 2022

L'Administration communale de Grône



# Les outils GastroVerts®



## Les sacs compostable

Disponibles gratuitement à chaque point de collecte GastroVert®, ces sacs sont adaptés au format du bio-seau. Seuls ces sacs sont acceptés dans les bacs de collecte GastroVert



## La carte d'accès

Cette carte permet de déverrouiller le système pour déposer les sacs compostables dans le bac GastroVert®.



## Le Twin

Ce point de collecte est composé de 2 bacs GastroVert® verrouillés par un châssis. L'ouverture de ces bacs n'est possible qu'avec la carte d'accès.

# Les déchets autorisés



**Tous les restes d'aliments** exempts de matières indésirables peuvent être mis dans les sacs compostable



**Ne doivent pas être mis dans les bacs GastroVert®**  
Tous type de litières pour les animaux, les couches-culottes, balayures, cendres, mégots ou tout autres déchets non alimentaire